2ème semestre 2016 - n°137
Le numéro : 2,30 €

UNA

les Nouvelles de l'Association

- L'ÉDITORIAL
- LA VIE ASSOCIATIVE
- LES ACTUALITÉS
- LA CHRONIQUE D'HISTOIRE LOCALE

AGES ET VIE
aide et soins à domicile

le SOMMAIRE

ÉDITORIAL

- Le mot du président 3

LA VIE DE L'ASSOCIATION

- Vœux d'AGES et VIE au personnel, et galette des Rois... 4
- Interview salarié : Isabelle CHAZÉ, Chef comptable à Âges et Vie 5
- Lettre adressée à Monsieur Le Président du Conseil Départemental le 3 mai 2016 6
- Mutualisation UNA – programme de modernisation 8

ACTUALITÉS

- Actualités CLIC 7 et MAIA Val-de-Marne Ouest 10
- Le Cercle des Aidants 11
- Loi adaptation de la société au vieillissement 12

CHRONIQUE D'HISTOIRE LOCALE

- Vitry sur les rails par André Carville & Pierre Muse 14

Le mot du président

Jusqu'où notre action citoyenne devra-t-elle aller pour être entendue ?

ENFIN. La promulgation de la loi tant attendue, dite loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement a été promulguée et ce avant 2016, c'est-à-dire le 28 décembre 2015. Ouf, quel soulagement ! L'engagement présidentiel est respecté. La ministre et la secrétaire d'État ont porté cette loi qui concerne tous les Français. Eh oui, j'ai bien dit tous les Français ! Le gouvernement a fait le choix de conforter un financement solidaire de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie fondée sur une ressource dédiée, la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie. CASA. L'émotion me serre la gorge.

Les moyens alloués sont conséquents et permettront de financer à la fois la revalorisation de l'APA à domicile et l'amélioration des conditions de travail des aides à domicile (375 millions d'euros), le droit au répit des aidants (78 millions d'euros), mais également de créer de réelles marges de manœuvre pour le volet prévention de la perte d'autonomie de la loi (185 millions d'euros). Je dois rêver, tant de mesures annoncées vont nous soulager. Je vais quand même vérifier que je ne rêve pas : http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_de_presse_loi_asv_janv2016.pdf. Mais c'est donc vrai. Mes yeux sont rougis de bonheur. Tout ce travail dans l'ombre depuis des années aura servi un peu aussi à ça.

Enfin des moyens financiers ! Mon répit ne sera que de courte durée. Non, rassurez-vous, ma phase de délirium n'a pas été jusqu'au point de dire tout ça pour Âges et Vie.

Car oui une fois de plus j'ai été crédule. « Créteil, le 25 mars 2016, Monsieur le Directeur, Pour l'année 2016 conformément à l'article R.314-25 du code de l'Action sociale et des Familles, je vous informe que le taux moyen d'évolution des tarifs des services d'aide à domicile ne dépassera pas 0 %, et ce, afin d'assurer l'équilibre budgétaire du Budget départemental en cours de préparation ». Encore une année de transition, nous sommes habitués et surtout notre tarif unique arrêté à 23,24 €/heure (identique semaine – dimanche et jours fériés) est le même depuis 2011.

Dois-je continuer à tout lire ? OUI, t'as intérêt !

« Dans un principe de convergence tarifaire applicable, votre tarif est porté à la date de signature de l'arrêté tarifaire à 21,60 € de l'heure. Votre tarif 2017 sera aligné sur le montant du barème départemental soit 20,10 € ». Comme aurait pu le dire un grand sage « Circulez y a rien à voir ».

ANNONCE : Dans la rubrique : ÉTHIQUE – QUALITÉ – PROFESSIONALISATION – SÉCURITÉ : « Âges et Vie recherche compétence pour nous apprendre à réduire les dépenses et faire en sorte que, tout en respectant le Droit du Travail, le coût horaire d'une auxiliaire de vie sociale arrêté à 20,43 €/heure nous permette de facturer en 2017 une heure d'aide à domicile 20,10 €… Aucun déficit ne sera toléré. Salaire à débattre en fonction de ce qui restera ».

C'était trop beau pour être vrai…

Jean-Claude Perrot
Président

L'ÉDITORIAL

Rencontres festives de nos services

Le Personnel des différents services d'Âges et Vie (SSIAD, SAAD, SM, ESA) le CLIC, la MAIA, les membres du Conseil d'Administration sont venus nombreux pour ce moment festif.

Le Président a vivement remercié le personnel pour son engagement et son travail au sein de l'association, permettant à de nombreuses personnes de rester au domicile dans de bonnes conditions en bénéficiant des services d'Âges et Vie.

Il a rappelé les attentes de chacun pour les avancées de la Loi sur le vieillissement qui doivent être mises en place en ce début d'année, espérant voir enfin des améliorations concrètes dans le quotidien des aidants et des aidés.

Traditionnellement, Jean-Claude Perrot a présenté ses vœux souhaitant qu'en 2016 chacun d'entre nous et sa famille puisse trouver une certaine sérénité dans ce moment si bouleversé.

Pour terminer, les excellentes galettes ont été partagées, faisant de nombreux Rois et Reines dans notre assemblée.

Un de nos très chers amis, Jacky, nous a quittés fin 2015. Âges et Vie assure à Mado sa solidarité et toute son amitié.

L'interview des salariés

ISABELLE CHAZÉ
Chef comptable à AGES ET VIE

A l'appui du projet d'Âges et Vie, la question du financement des activités est essentielle. Sans ressources suffisantes, il serait impossible d'envisager la poursuite de notre projet. Même si le mode de financement est différent selon les services (dotation globale, tarification, subvention) sur les bases d'une procédure de négociation avec les autorités, il obéit à un même principe : le respect de l'exécution budgétaire qui oblige à partir du 1er janvier de l'année de référence à suivre les dépenses pour s'assurer qu'elles sont prévues dans le budget et contenues dans leur enveloppe.

Aussi, la comptabilité est un service très important pour la bonne marche d'Âges et Vie. Isabelle CHAZÉ, responsable de ce service, nous a reçues et nous a éclairées sur quelles sont les différentes tâches à exécuter pour avoir une analyse précise de la situation financière de l'Association.

La première tâche consiste à recueillir toutes les opérations chiffrées pour les organiser selon les règles du plan comptable imposées par la loi et adaptées à la gestion associative. Dans le médico-social, des règles sont imposées également par les financeurs (ARS, Conseil Départemental, CNAV, etc.).

Au sein d'Âges et Vie, la comptabilité s'écrit d'abord service par service (SSIAD, SAAD, CLIC, MAIA, ESA, SM, Association) pour aboutir ensuite au bilan global. Des montants financiers importants sont gérés.

Les opérations sont très variées : réception du courrier, des mails, suivi des règlements des fournisseurs, facturation des prestations apportées aux familles, enregistrement et rapprochement de tous les mouvements, opérations sur la banque, opérations spécifiques au bilan (amortissement…).

La comptabilité c'est, dans un premier temps, la saisie quotidienne des données pour les enregistrer dans le logiciel comptable. Cela nécessite de la précision, de la rigueur et de la méthodologie pour rattacher les charges et les produits au bon compte et au bon exercice.

Financée principalement par des fonds publics, l'Association rend des comptes, à juste titre, sur l'utilisation de ces fonds : les sommes non utilisées sont restituées.

Ce travail au quotidien est nécessaire pour connaître et suivre l'exécution budgétaire au jour le jour. Toutes ces tâches sont indispensables pour établir dans un second temps le bilan : photographie de l'état des ressources de l'association, analyse des différents comptes, projets d'investissements éventuels, alertes si nécessaire… Quand elle est tenue avec rigueur, la comptabilité est un outil indispensable de pilotage qui permet au Trésorier et au Directeur, en lien avec le Conseil d'Administration, de gérer l'association et de définir les orientations stratégiques. Faire sans conduirait à piloter la structure en aveugle, autant dire avec une prise de risque majeure et irresponsable.

Les comptes de l'année doivent être arrêtés au 31 décembre et certifiés conformes par un commissaire aux comptes pour l'Assemblée Générale. Auparavant, le Commissaire aux comptes fait des contrôles. Il détermine les risques éventuels. Son intervention repose sur une obligation légale pour tout service gérant des fonds publics pour veiller à leur bonne utilisation.

Isabelle pratique la comptabilité depuis 23 ans et apprécie de travailler dans notre association à caractère médico-social depuis 18 mois. Elle rencontre les personnels des différents services, a des contacts avec les financeurs, les fournisseurs, les clients d'Âges et Vie.

La comptabilité est faite d'une multitude de petites choses mises bout à bout à organiser sur un plan comptable avec un souci permanent de l'équilibre.

Lettre adressée à Monsieur le Président

En novembre 2015, nous avons transmis au Conseil Départemental notre budget prévisionnel pour l'année 2016. En mars 2016, nous avons reçu une réponse négative des services du Conseil Départemental nous demandant de diminuer nos dépenses prévisionnelles afin qu'un tarif minimal soit appliqué à tous les services du département.

Ce tarif unique et inique nous mettrait en grande difficulté financière étant donné les charges particulières afférentes à notre fonctionnement et à la qualification de notre personnel. Le Conseil d'Administration d'Âges et Vie unanime a donc décidé d'envoyer ce courrier au Président du Conseil Départemental.

Monsieur le Président du Conseil Départemental et cher ami,

Par courrier daté du 25 mars 2016 relatif à la campagne budgétaire 2016, vous nous informiez que le tarif horaire de notre association Âges et Vie serait désormais aligné sur le barème départemental augmenté de la participation différentielle de 1,50 €.

Il serait donc porté en 2016 à 21,60 € comme celui de l'ensemble des services autorisés et tarifés du département.

Vous nous informez d'ores et déjà que ce montant serait porté à 20,10 € en 2017 puisque la participation différentielle prendrait fin en 2017.

Inquiets de ce qui semble déjà être une décision de tarification de notre service d'aide à domicile, et ce en contradiction avec les règles applicables en matière de tarification, nous vous avons écrit le 1er avril.

Nous avons été le 18 avril reçus par Madame Brigitte JEANVOINE, Vice-Présidente du Conseil Départemental chargée des Solidarités en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Malgré toute la disponibilité dont a fait montre Madame JEANVOINE, nous regrettons de ne pas être considérés à part entière comme un partenaire engagé avec vous dans la politique en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

Le conseil d'administration d'Âges et Vie réuni en séance le 19 avril dernier a déploré que la seule question des moyens financiers soit abordée alors que cela interroge, en premier lieu, votre engagement politique en direction des personnes âgées et handicapées.

Il ne se satisfait pas non plus de la réponse nous informant que nous étions « prévenus » depuis longtemps. Répéter une information dans le temps ne saurait lui conférer à elle seule une valeur légale.

Sans aucune considération de l'histoire d'Âges et Vie, du travail conséquent mené quotidiennement par l'ensemble des salariés, s'agissant des intervenants de terrain, aide à domicile ou soignant, et des administratifs, auprès d'un public particulièrement

fragilisé par l'âge, la maladie, le handicap, éléments auxquels viennent s'ajouter d'autres facteurs socio-économiques particuliers compte tenu de notre secteur d'intervention.

Vous nous avez informés que la situation financière du département dont vous aviez la responsabilité était telle que votre annonce sur la tarification du service était irrévocable.

Nous estimons qu'appliquer un tarif unique est totalement inique.

Non, la convergence tarifaire n'est pas l'application d'un seul et même tarif, car exister depuis 35 ans avec des salariés qui pour certains ont 30 ans d'expérience à Âges et Vie a des conséquences sur les charges. Notre projet associatif repose pour grande part sur la professionnalisation des intervenants, car nous restons convaincus que la qualité du service rendu passe pour grande part par l'implication, la motivation, la formation et la valorisation du travail des intervenants à domicile. Nous trouvons absurde ce système qui vous permet de déclamer l'importance de la qualification des professionnels intervenant à domicile auprès de personnes vulnérables, tout en refusant les moyens financiers nécessaires pour sa mise en œuvre.

Nous refusons les propositions qui nous ont été faites lors de cet entretien, à savoir d'utiliser le levier des temps partiels pour diminuer la charge financière. C'est indigne de proposer la précarisation des contrats des salariés pour amoindrir les coûts et rentrer dans la compétition du moins cher.

Nous refusons de répondre à l'affirmation saugrenue que puisque des structures y arrivent nous devrions être en mesure d'y arriver également.

Sur la base d'une ancienneté de 6 ans, le coût horaire d'une auxiliaire de vie sociale est de 20,43 €. Alors, apprenez-nous, Monsieur Le Président, à rémunérer un salarié 20,43 € de l'heure avec 20,10 €. Nous ne savons pas faire et nous ne voulons pas apprendre à le faire.

Bien entendu, nous ferons valoir une application juste et conforme du droit devant les autorités compétentes si besoin était.

En tout état de cause et considérant que l'heure est grave, si vous renoncez de manière unilatérale à votre engagement à nos côtés, nous ne saurions assumer seuls une telle situation. Dans ce cas, nous serions contraints de vous remettre les clés de notre service, car nous ne pourrions assumer la responsabilité d'un déficit programmé qui entrainerait dans son sillage l'ensemble des services d'Âges et Vie.

En espérant que vous resterez convaincus de la sincérité et du fondement de notre démarche afin de préserver un modèle, notre modèle, créateur de richesse économique pour le département ainsi que pour les communes. Il permet aujourd'hui encore à 127 salariés d'exprimer leurs compétences et leur savoir-faire en portant haut les valeurs de solidarité en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

Nous vous prions, Monsieur le Président et cher ami, d'agréer l'expression de nos plus sincères salutations.

Jean-Claude PERROT – Président d'ÂGES ET VIE

Nouvelle Union Régionale

Mutualisation UNA – Programme de modernisation

Depuis sa création en 1980, Âges et Vie est adhérent à UNA Nationale (Union Nationale Aide et Soins à Domicile, auparavant UNASSAD). L'union nationale fédère les associations locales et départementales qui agissent auprès des publics âgés, malades, handicapés afin de leur permettre de se maintenir à domicile selon leur volonté et leur projet de vie.

Âges et Vie a toujours manifesté le besoin de collaborer et de partager ses expériences, ses réflexions avec d'autres et de bénéficier également de leurs acquis. Des administrateurs d'Âges et Vie ont toujours été présents et actifs au sein des structures d'UNA. Jean-Claude PERROT, président d'Âges et Vie, a été pendant plusieurs années président d'UNA Val de Marne.

L'UNA Nationale est structurée sur tout le territoire en Unions Départementales et Unions Régionales. Ainsi, par l'intermédiaire de l'Union Régionale Ile de France et de l'Union Départementale, Âges et Vie, avec d'autres associations du Val de Marne, a bénéficié du Programme de Modernisation financé par le CNSA. Cela a permis à l'association d'obtenir la Certification AFNOR NF SERVICE, ce qui est la reconnaissance de la qualité de nos services. Ce n'est pas un acquis définitif ; régulièrement AFNOR vérifie, contrôle et prolonge sa certification. La deuxième tranche du Programme de Modernisation couvre la période 2015/2018 et fait l'objet d'une convention avec la CNSA.

Il arrive un temps où les structures en place ont besoin d'évoluer : la vie change, les contextes se modifient, la règlementation évolue, la nécessité de mutualiser est incontournable. C'est ainsi que, par un protocole d'accord, les Fédérations UNA Paris, UNA Seine-et-Marne, UNA Essonne et UNA Val de Marne ont décidé de fusionner au sein d'UNA Ile de France. Les autres fédérations de la Région Ile de France, à savoir les Hauts de Seine, la Seine Saint-Denis, le Val d'Oise et les Yvelines, pourront rejoindre ultérieurement la nouvelle Région UNA Ile de France ainsi constituée. Quant aux associations locales, non adhérentes à l'association départementale, il leur est laissé la possibilité d'adhérer directement à l'UNA Régionale.

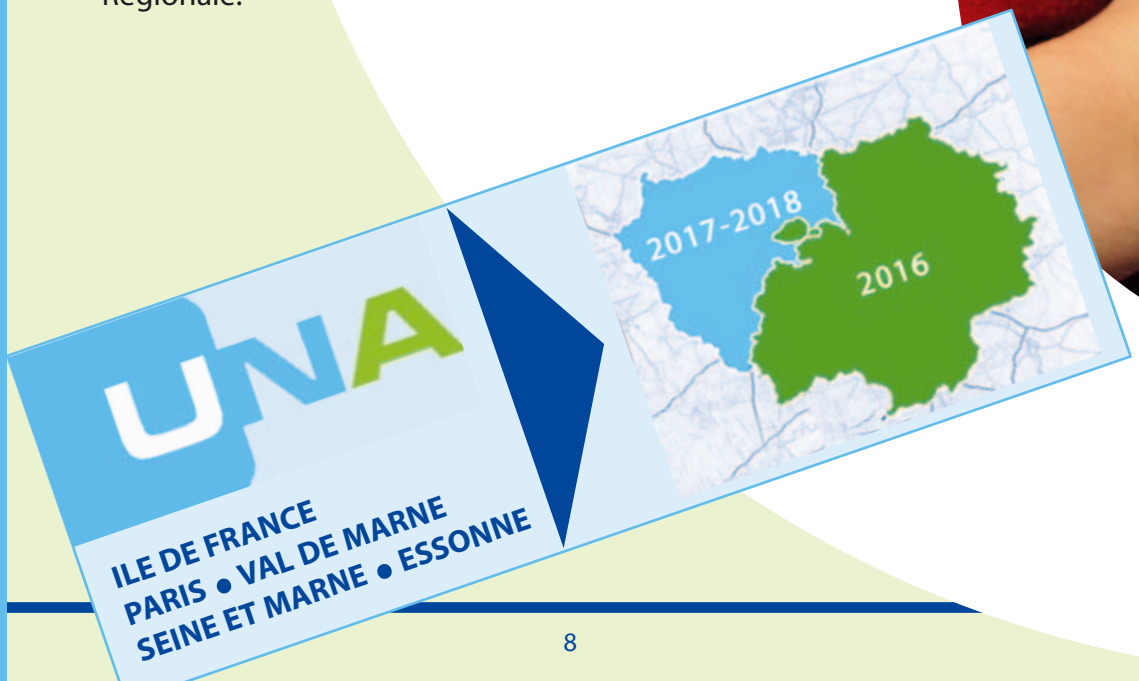

avec UNA Ile de France

Dans la nouvelle réorganisation, l'échelon départemental est incontournable et peut prendre la forme de « Comité départemental ». En effet, nos principaux financeurs, particulièrement pour l'APA, sont les conseils départementaux ; il est important de conserver une entité départementale au plus près de nos interlocuteurs : Conseil départemental, CODERPA, MDPH, CAF, UDAF… et de nos collaborateurs. De plus, chaque fédération a des activités propres, c'est le cas pour les psychologues d'UNA Val de Marne. Chaque comité départemental élit ses représentants au Conseil d'administration d'UNA Ile de France.

L'Union Régionale a pour priorité de représenter les adhérents sur le plan politique et institutionnel à l'échelon départemental et régional à travers des actions de communication, d'accompagner les structures adhérentes dans le développement des activités des services et favoriser la mise en place de nouveaux projets, dynamiser les plans de formation et être présente dans les instances régionales liées à la formation professionnelle. Elle doit porter la dynamique associative et être responsable de l'application des décisions votées par l'Assemblée Générale d'UNA Nationale. Elle est en charge de la collecte des adhésions de chaque association et rend compte à l'Assemblée Générale annuelle de l'utilisation de ces adhésions.

Partager les expériences, expérimenter de nouveaux services, répondre à de nouveaux besoins, être notre interlocuteur auprès des élus de la région Ile de France, c'est ce que nous attendons d'UNA Régionale Ile de France.

Nous affirmons aussi que l'échelon départemental est indispensable pour être l'interlocuteur du Conseil Départemental, en charge du financement de l'APA.

L'actualité du CLIC

Lancement en janvier 2016 du projet « prévention des chutes » en partenariat avec Mondial Assistance et l'hôpital Charles Foix. Le projet consiste à informer l'entourage des personnes âgées qui ont déclenché leur télé assistance sur le secteur 7 de l'existence de la consultation prévention des chutes sur Charles Foix et du CLIC7.

Les Objectifs : Orienter ces personnes âgées vers la consultation prévention des chutes afin qu'un bilan approfondi soit établi pour déterminer les origines de ses chutes et les traiter.

Orienter ces personnes qui peuvent être fragilisées vers le Centre local d'information et de coordination (CLIC) qui pourra proposer une évaluation globale de la personne dans son environnement afin d'étayer le soutien à domicile, voire proposer une adaptation du logement si besoin est.

La dernière réunion secteur 7 qui s'est déroulée en mars portait sur le transport accompagné. Elle a réuni sur Arcueil 33 professionnels et 3 particuliers.

Démarrage du projet « Autonomise toit » en partenariat avec Immobilière 3F et l'association relais 94. À ce jour, 12 dossiers pour l'accès aux logements adaptés ont été déposés par le CLIC au sein de la commission d'attribution. Par ailleurs, une réunion de sensibilisation des gardiens aux personnes âgées s'est déroulée fin mars et a réuni 35 gardiens d'Immobilière 3F présents sur le secteur 7.

Lancement d'ateliers prévention en partenariat avec la Prévention Retraite Ile de France depuis début avril. Les réunions sur le Bien Vieillir se déroulent sur 7 semaines tous les lundis après-midi dans les locaux du CLIC 7. Elles se poursuivront par les ateliers « Bien chez soi » sur 5 semaines.

...et celle de la MAIA Val-de-Marne Ouest

Pour la MAIA Val-de-Marne Ouest :

Le dispositif MAIA est reconduit jusqu'à fin 2018 (Nouvelle convention avec l'ARS en cours de signature).

Mouvement du personnel :

- Arrivée d'une secrétaire en emploi d'avenir.

- Départ de 2 gestionnaires de cas. Prise de poste par les nouvelles embauchées le 21 mars et le 23 mai 2016.

Des nouvelles du Cercle des Aidants

SUIVI DES ACTIONS AUPRÈS DES AIDANTS EN LIEN AVEC LE CLIC

Depuis deux ans, un samedi par mois de 10 h à 12 h des personnes en situation d'aidants se réunissent autour d'un café au foyer Paul et Noémi Froment, rue Louise Aglaé Cretté à Vitry.

Rappelons qu'il s'agit d'un partenariat entre Âges et Vie et la ville de Vitry.

Ces rencontres sont animées par une psychologue qui facilite la circulation de la parole au sein du groupe et apporte un soutien.

Les aidants peuvent écouter ou prendre la parole sur leurs difficultés rencontrées au quotidien. Les échanges entre les participants permettent aux aidants de se rendre compte que d'autres sont confrontés aux mêmes problèmes.

N'hésitez pas à franchir ce pas qui vous semble peut-être difficile, mais qui vous apportera certainement un réconfort. Chaque aidant a le droit d'avoir une vie personnelle et doit donc se ménager des moments pour lui-même sans culpabiliser.

L'accès est libre, sans inscription, sans condition de domicile.

Pour la prochaine année 2016-2017

Les dates suivantes ont été retenues : de 10 h à 12 h les :
17 septembre, 15 octobre, 19 novembre, 10 décembre 2016
21 janvier, 25 février, 18 mars, 22 avril, 20 mai, 17 juin 2017
La Résidence Paul et Noémie Froment
64, rue Louise-Aglaé Cretté à Vitry-sur-Seine
Informations au : 01 46 81 15 35
Elles seront rappelées sur les bulletins municipaux Vitry hebdo, et sur les panneaux lumineux de la ville de Vitry.

À NOTER

Forum départemental des Aidants
3 octobre 2016 de 9 h à 17 h au MacVal à Vitry-sur-Seine

Loi adaptation de la société au

LOI D'ADAPTATION DE LA SOCIETE AU VIEILLISSEMENT :

Conséquences et opportunités pour les services à domicile

ÂGES & VIE s'est rendue le 3 février 2016 à la réunion UNA au Ministère des Affaires Sociales et de la Santé concernant la loi de l'adaptation de la société au vieillissement qui a été votée le 28 décembre 2015. Francis CONTIS, Président de l'UNA, et Laurence ROSSIGNOL, Secrétaire d'état chargée de la famille et des personnes âgées, étaient présents à l'ouverture de cette journée.

Cette loi trop souvent repoussée a été adoptée le 28 décembre 2015 (loi 2015–1776). Elle devrait rentrer en application progressivement avec la publication, nous l'espérons, des décrets d'application. Une très grande majorité des mesures sera rendu applicable avant l'été. Quarante-sept textes d'application au total. Cinq sont déjà parus. Cinq autres textes parmi les plus importants de la loi ont été publiés fin février.

Les mesures phares :

Amélioration de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie à domicile) :

- en donnant plus d'aide à ceux qui en ont besoin,
- en diminuant la participation financière de la majorité des bénéficiaires de l'APA,
- en prenant mieux en compte les besoins et les attentes des bénéficiaires de l'APA et ceux de leurs proches aidants.

Reconnaissance et soutien aux proches aidants à travers le droit au répit :

- en définissant ce qu'est un proche aidant,
- en créant un droit au répit pour permettre aux proches aidants de se reposer ou de dégager du temps,
- en accordant une aide financière ponctuelle en cas d'hospitalisation du proche aidant pour assurer la prise en charge de la personne aidée restée seule à domicile.

Réforme du congé de soutien familial qui devient congé de proche aidant :

- Le congé est désormais ouvert aux aidants sans lien de parenté avec la personne qu'ils aident à condition qu'ils résident avec elle ou entretiennent avec elle des liens étroits et stables, et qu'ils lui viennent en aide de manière régulière et fréquente à titre non professionnel pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne.

Nouvelles aides pour améliorer la prévention de la perte d'autonomie :

- Des aides financières pourront être apportées aux personnes âgées de plus de 60 ans pour faciliter l'accès à du matériel adapté comme l'accès à des aides domotiques (l'installation d'un chemin lumineux...).
- Des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie à destination des personnes âgées de plus de 60 ans.

Le calcul du reste à charge possible sur www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/estimez-le-montant-de-votre-reste-a-charge sera également simplifié. Plus besoin de téléphoner pour récupérer les tarifs pratiqués.

La baisse du coût du reste à charge et son financement feront l'objet d'un débat public en 2017.

En février une campagne de communication a été lancée dans la presse et sur internet pour faire connaître aux personnes âgées et à leurs proches les droits nouveaux dont ils bénéficient en matière d'accompagnement à domicile.

Lexique :

UNA	Union Nationale de l'Aide des soins et des services aux domiciles
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CASA	Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie

29 décembre 2015 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 1 sur 159

LOIS

LOI n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (1)

NOR : *AFSX1404266L*

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE PRÉLIMINAIRE

DISPOSITIONS D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION

Article 1er

L'adaptation de la société au vieillissement est un impératif national et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la Nation.

Vitry sur les rails

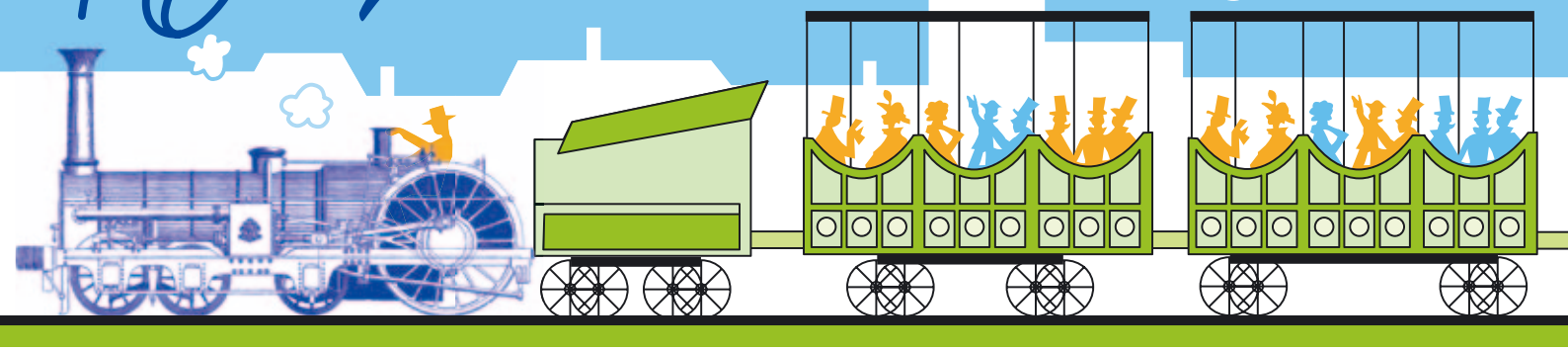

Le journal « le Moniteur » publie en la circonstance l'article suivant :

« Aujourd'hui à 12 heures a eu lieu l'ouverture du chemin de fer de Paris à Corbeil. Le trajet a été fait en 3/4 d'heure. Le Sous-Préfet de Corbeil, le Maire et le Conseil municipal, accompagnés de la musique et de la Garde municipale ont reçu les ministres à leur descente du convoi. Le trajet du retour dura également 3/4 d'heure. »

Le journal « le Siècle » apporte d'autres précisions :

« L'inauguration du chemin de fer a eu lieu le 18 septembre. Le convoi de 400 à 500 personnes a parcouru le trajet. Les 30 kms ont été franchis en 43 minutes, c'est-à-dire à une vitesse moyenne de 10 lieues et demie à l'heure. Au retour, la rapidité a été moindre, soit que la machine n'ait pas été suffisamment chauffée, soit que la seconde voie demande encore des travaux de raffermissement. »

Trois ans plus tard, le 2 mai 1843, la ligne complète de Paris à Orléans est inaugurée en grande pompe.

Pour le moment, les trains passent à Vitry mais ne s'y arrêtent pas.

Deux passages à niveau existent avec passage souterrain, pour les voitures qui ne veulent pas attendre l'ouverture des barrières.

L'un, n° 6 au km 5,300, se situe sur la route départementale n° 59 (avenue du Chemin de Fer/P. V. Couturier) et l'autre, voie de Seine (avenue Jean Jaurès).

Deux ponts permettent d'enjamber les voies :

Voie Tortue (pont des Fusillés/Mazagran)

Voie du Chevaleret (rue Einstein), pont surnommé aussi pont aux Cochons.

Des chemins latéraux longeant le chemin de fer relient les voies des Graviers et du Moulin à celles de Seine et Tortue.

STATION DE VITRY N° 7 ETABLIE VERS 1860

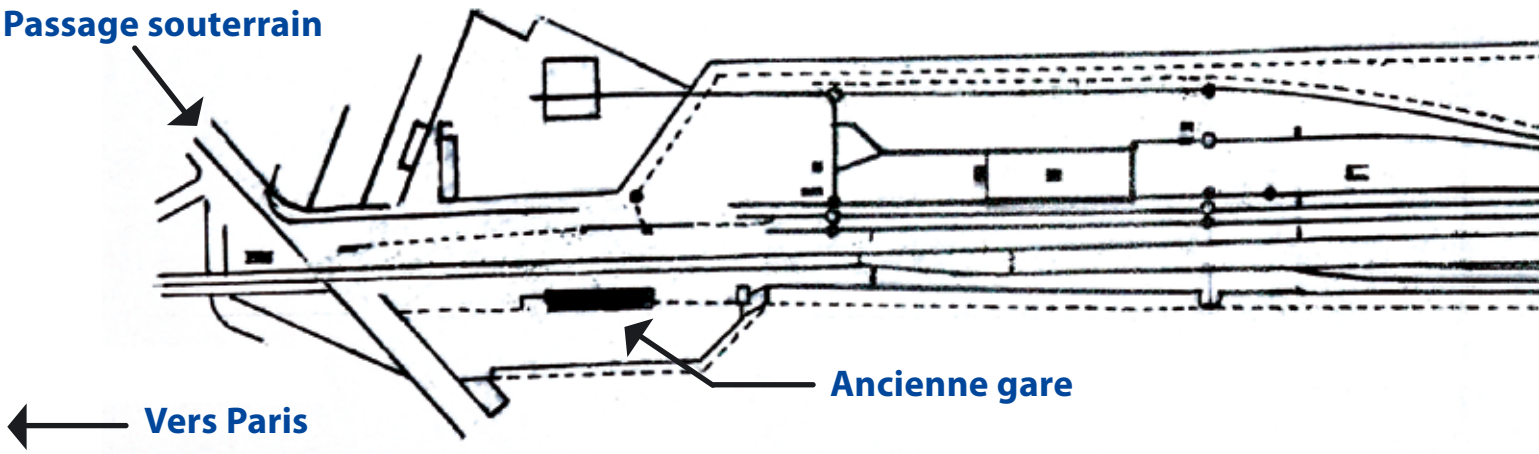

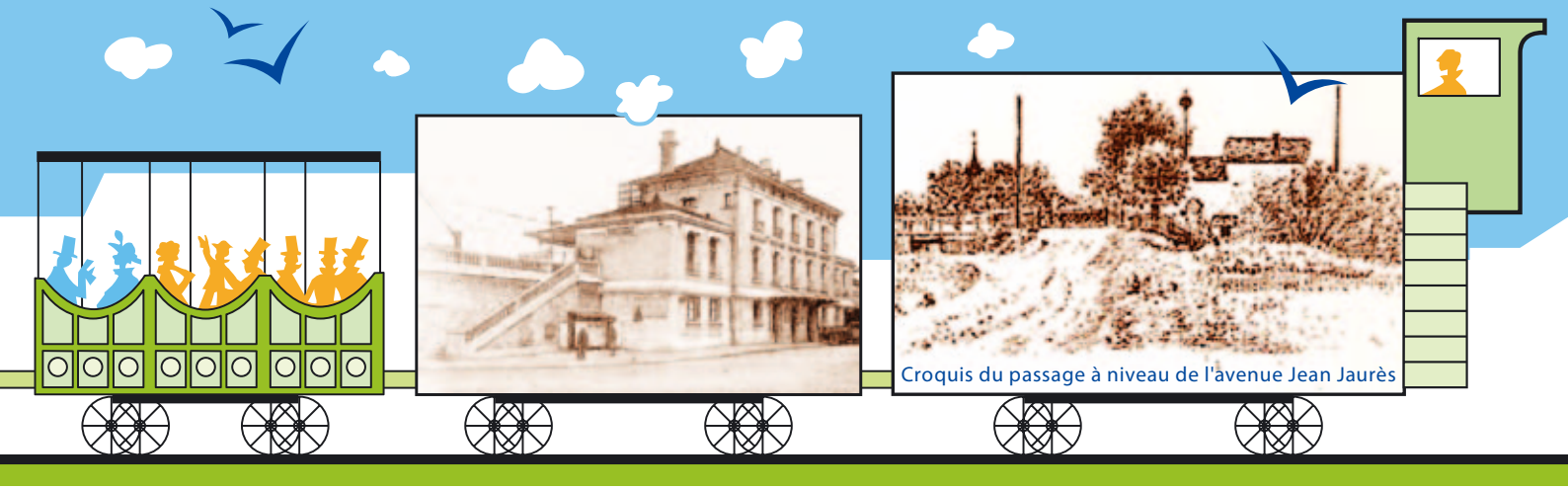

Six trains circulent chaque jour, dans chaque sens, entre les gares d'Austerlitz et de Corbeil.

La signalisation n'existe pas encore. La surveillance est effectuée par des gardes-voie disposés tous les 700 ou 800 mètres et qui agitent des drapeaux pour indiquer que la voie est libre.

À l'origine, le matériel voyageur ne comporte que des voitures de 1ère et 2ème classe éclairées la nuit par des lampes à huile. En 1842, on ajoute des voitures de 3ème classe, sortes de tombereaux découverts et inconfortables qui rendent malades de nombreux voyageurs. Elles suscitent de vives réclamations et seront supprimées par ordonnance gouvernementale en 1848. Elles seront remplacées par des wagons couverts.

La locomotive qui tracte le train inaugural Paris-Corbeil est d'origine anglaise. Machine à essieux indépendants, elle est la première d'une série de 15 construites outre-Manche pour la Compagnie d'Orléans. Par la suite, d'autres seront construites en France, mais inspirées des locomotives anglaises.

Entre les terminus de Paris et de Corbeil, les gares sont peu nombreuses. La première en venant de Paris est Choisy-le-Roi, puis Ablon, Châtillon, Ris et Evry. Celle de Juvisy est ouverte en 1843.

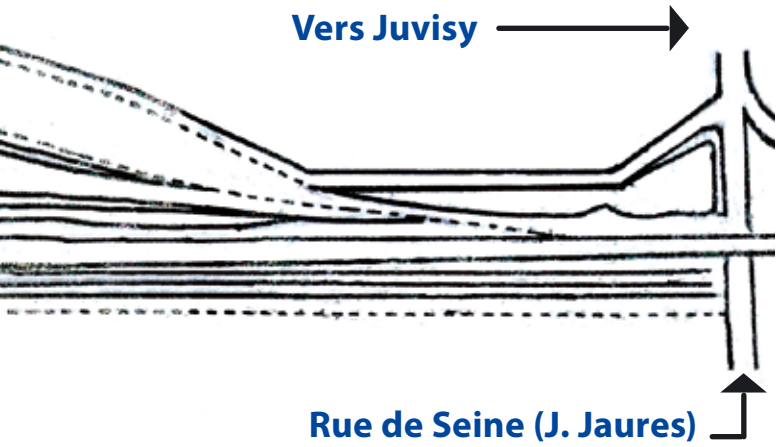

VITRY SUR LES RAILS

par André **CARVILLE**
et Pierre **MUSE**

AGES ET VIE

SOUTENEZ NOTRE PROJET DE VIE ET NOS VALEURS

NOTRE APPEL

Contre vents et marées, depuis 1981, dans le sud-ouest du Val de Marne, ***des hommes et des femmes se sont réunis au sein d'ÂGES et VIE pour conjuguer une militance associative avec une gestion d'entreprise efficace***, centrée sur son objet social et non sur la redistribution d'éventuels bénéfices.

Notre engagement citoyen place au cœur de notre action et de notre réflexion collectives, les intérêts, le bien-être de personnes qui vivent « chez elles » tout en étant vulnérables du fait de la maladie, du handicap, de l'âge.

On vit et on vivra de plus en plus accompagné, soigné à domicile !

Âges et Vie (plus de 110 salariés) propose dans cette optique une offre de services et d'actions coordonnés, non lucrative : Services d'***aide***, de ***soins***, d'***accompagnement***, ***Cercle des aidants***…

Bénévoles et salariés se côtoient pour assurer cette mission sociale en partenariat avec des Collectivités territoriales et locales, diverses organisations et professionnels du secteur sanitaire et social (Hôpitaux, Cliniques, Réseau oncologique, Services sociaux…).

Aujourd'hui, Âges et Vie doit tenir compte d'une transformation sociale qui bouleverse les individus comme les organisations et faire avec des ressources financières en constante diminution, du fait d'un certain désengagement des Pouvoirs publics.

Nous témoignons que ce projet associatif a toujours besoin, pour vivre et s'enrichir, de la participation bénévole, citoyenne d'hommes et de femmes, de leur compétence qu'ils soient utilisateurs ou non de services !

Nous comptons sur votre soutien financier, votre participation active et espérons bientôt vous accueillir parmi nous !

Le Conseil d'Administration d'Âges et Vie

Vitry-sur-Seine, le 16 juin 2014

Pour adhérer veuillez nous envoyer vos nom, prénom et adresse, votre numéro de téléphone ou nous contacter par mail aux coordonnées ci-dessous indiquées.

AGES ET VIE

7 avenue Robespierre
94400 VITRY SUR SEINE
Tél. : 01.46.81.15.35
Fax : 01.46.82.77.78
Site : www.agesetvie.fr
e-mail : ages.et.vie @wanadoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Hervé Robert
assisté de
André Carville, Mado Guérard, Monique et Jean-Claude Perrot, Simone Roger, Denis Mennessier

Maquette : Jacques Clergue et Philippe Rolle - Impression : Point 44 Champigny sur Marne 94500
Crédit photos : Anne-Sophie Mauffré © UNA / Âges et Vie / DR - ISSN n° 11640901